



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 18 mai 2010**, à 19 h 00, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinnear, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte


Est aussi présente: M^{me} Nicole Drouin, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 812 - Règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagement d'une surface sportive synthétique, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 186 000 \$
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2010-05-174

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 05, d'ouvrir la séance extraordinaire du 18 mai 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-05-175

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 mai 2010.

2010-05-176

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 812 - RÈGLEMENT AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE SPORTIVE SYNTHÉTIQUE, AINSI QUE LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, ET DÉCRÉTANT À CES FINS DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 186 000 \$

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 812, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 812 – Règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagement d'une surface sportive synthétique, ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 186 000 \$.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 812 ait lieu le 3 juin 2010, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

D'autoriser un emprunt temporaire n'excédant pas le montant total de l'emprunt décrété au Règlement numéro 812.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

2010-05-177

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

À 19 h 08, de lever la séance extraordinaire du 18 mai 2010.

Yvan Cardinal
YVAN CARDINAL, MAIRE

Nicole Drouin
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE